



Surestimation bien immobiliers, frais de succession trop élevé.

Par **Manu**, le **05/02/2010** à **15:39**

Bonjour,rrnJe vous écris pour vous poser une question concernant les droits de succession. En effet, ma grand tante est décédée voila une dizaine de mois maintenant, en faisant hériter une partie de la famille de ses titres bancaires ainsi que de ses biens immobiliers.rnLe notaire à donc fait une estimation du patrimoine en surestimant largement les biens immobiliers. En effet, une maison estimée a 250.000 E vas être vendue 192.500 E. Et ce n'est pas la seule surestimation, un appartement estimé 120.000 E risque d'être vendu à 80.000 E, ce qui semble être sa valeur réelle.rnBien entendu, nous avons payé les frais de succession en conséquence, l'état prélevant déjà plus de 50%, se vois, grâce à ces estimations erronées, bénéficier d'un bonus non négligeable de plusieurs dizaines de milliers d'euros.rnMa question est simple, les frais de succession avancés sont ils remboursés en cas de surestimation importante des biens immobiliers?rrnJe vous remercie par avance de la réponse que vous m'apportez, parfois, face à toute ces lois, on se sent un peu désarmé et c'est une bonne chose que ce genre de site existe.rnrnE.J